

**Zeitschrift:** Revue de Théologie et de Philosophie  
**Band:** 2 (1914)  
**Heft:** 10

**Artikel:** La doctrine de l'expiation : et l'évangile de Jésus-Christ. Partie 1  
**Autor:** Emery, Louis  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-379940>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LA DOCTRINE DE L'EXPIATION ET L'ÉVANGILE DE JÉSUS-CHRIST

---

En juillet 1913, nous étions chargé d'exposer au Congrès du progrès religieux, qui se tenait à Paris, en un rapport de dix minutes, les symptômes de progrès religieux dans le protestantisme suisse de 1907 à 1913. Dans ce bref aperçu, publié par la *Gazette de Lausanne* dans ses numéros des 26 et 28 juillet 1913, nous écrivions entre autres ceci :

En dogmatique, il est quatre points où le progrès des idées dans le sens de ce qui nous paraît la vérité religieuse est évident. D'abord le monothéisme chrétien s'affirme de plus en plus, en ce sens que le dogme trinitaire disparaît peu à peu par préterition. Non seulement il y a fort peu de pasteurs — s'il en est encore — qui souscriraient au Symbole d'Athanase, mais on ne prêche plus sur la Trinité ni même contre. On n'en parle plus en chaire et fort peu dans les catéchismes. Par suite, on relève davantage l'humanité de Jésus-Christ. Secondement, le rôle rédempteur du Christ est de plus en plus conçu, dans un sens religieux et moral, comme action sur les êtres humains et de moins en moins dans le sens juridique d'un sacrifice sanglant destiné à apaiser la colère de Dieu. La théologie du sang, comme on l'a justement nommée, ne trouve guère de défenseurs que dans les évangélistes dont nous parlions tout à l'heure (1). C'est également surtout dans leur

(1) Dans une phrase ainsi conçue : « Les résultats acquis de la critique historique pénètrent lentement mais sûrement dans notre public religieux, malgré les efforts contraires et fâcheux d'un certain nombre d'évangélistes, dont le zèle et la piété valent heureusement mieux que leur théologie ».

bouche que l'on entend encore la doctrine des peines éternelles, tandis que la grande majorité des pasteurs se rallient, au sujet de ce problème, ou à la doctrine du salut universel, ou, plus encore, à celle du conditionalisme, dont M. Pettavel-Olliff a été parmi nous le protagoniste infatigable. Enfin, on ne se querelle plus, ou à peine, sur la question du miracle, les uns renonçant à le définir comme une dérogation aux lois de la nature, et les autres ayant appris, de la science contemporaine elle-même, à être plus circonspects dans la négation des faits déconcertants au premier abord.

Ces paroles, où nous estimions simplement exprimer une vérité de fait, et où notre jugement dogmatique et personnel ne se marquait que dans l'appréciation des faits cités comme « progrès des idées dans le sens de ce qui nous paraît la vérité religieuse », suscitèrent, nous dit-on, une certaine émotion dans le cercle des personnes dont M. Ruben Saillens est le prophète ou le pape, et dont la Convention de Morges est la Mecque ou la Rome. Aussi, le 5 octobre 1913, par conséquent après mûre réflexion, MM. les pasteurs Budry, Cordey, Emile Lenoir, Roy-Tophel et Vasserot publièrent-ils dans la *Gazette de Lausanne* l'entrefilet suivant :

Au mois de juillet, pendant la dispersion des vacances, il a paru dans la *Gazette* un article signé L. E. contenant une appréciation sur le progrès des idées religieuses au sein du protestantisme de la Suisse romande.

Cet article ayant été considéré par plusieurs personnes comme donnant la caractéristique exacte de l'enseignement de la majorité des pasteurs de nos églises, nous croyons devoir en contester la portée. L'auteur nous semble avoir généralisé à l'excès ses propres idées. Il ne nous paraît pas que l'ensemble des prédicateurs évangéliques de notre pays aient renoncé aux doctrines traditionnelles qu'il mentionne, ni surtout à celle de l'expiation. Nombreux sont ceux qui tiennent très fortement à la conception de la mort du Sauveur authentiquement renfermée dans le Nouveau Testament et qui souscrivent sans arrière-pensée et sans atténuation à la formule de saint Paul : Jésus-Christ, notre Seigneur, qui a été livré pour nos offenses et qui est ressuscité pour notre justification.

Sur ce point capital, comme sur d'autres, et d'accord, croyons-nous, avec de nombreux collègues, nous tenons à demeurer fidèles — sans esprit rétrograde — au vieil Evangile de la rédemption par la croix de Jésus-Christ.

Pour ne parler que de la Suisse romande, nous sommes abso-

lument convaincu de n'avoir dit que la vérité historique en affirmant qu'à l'heure actuelle la grande majorité de nos pasteurs ne croient ni ne prêchent plus la doctrine orthodoxe de la Trinité, ni le dogme des peines éternelles ou celui de la satisfaction viciaire sous la forme juridique que lui ont donnée un Anselme de Cantorbery et les scolastiques protestants des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles. Evidemment pour démontrer absolument la vérité de notre assertion, comme aussi pour en prouver l'inexactitude, il ne faudrait ni plus ni moins qu'une collection de déclarations précises fournies par tous nos pasteurs en réponse à un questionnaire précis aussi. Mais ce que nous lisons et entendons de nos pasteurs aujourd'hui nous semble justifier le jugement ci-dessus exprimé, jugement qui n'aurait pas été le nôtre il y a vingt-cinq ou trente ans.

Ceci dit, nous sommes prêt à reconnaître que la grande majorité de nos pasteurs, tous probablement, n'en sont pas moins disposés à souscrire à la parole de l'apôtre Paul, citée par nos honorables critiques, surtout quand on la traduit exactement en disant : « Jésus, le Seigneur qui a été livré à cause de nos fautes et qui est ressuscité à cause de notre justification ». Ce texte, en effet, pris en lui-même et indépendamment de l'ensemble de la pensée paulinienne, ne parle pas d'expiation, sans la nier du reste. Il se borne à affirmer que, si Christ a été mis à mort, c'est par le fait de nos fautes, vérité évidente aux yeux du chrétien et que nous ne songeons point à contester. Mais les amis et disciples de M. Ruben Saillens ne s'en tiennent pas là. S'ils expriment peu précisément leur pensée, nous la comprenons quand même. Nous l'avons du reste entendue exprimée par M. Ruben Saillens lui-même, dans le temple de Saint-François, en des termes qui, positivement, nous avaient scandalisé, non seulement comme théologien, mais comme chrétien, comme croyant tenant à l'honneur du Dieu qu'il adore, et froissé, navré de le voir rabaissé au niveau d'un Moloch sanguinaire. Ce que ces messieurs entendent par le vieil Evangile de la rédemption par la croix de Jésus-Christ, c'est la doctrine de l'expiation par le sang de Christ, c'est-à-dire *l'affirmation que la condition objective indispensable du pardon de nos péchés, c'est la mort sanglante de Jésus-Christ*. En d'autres termes, nos honorables critiques estiment que le Père céleste ne pouvait pas, en tant que



Dieu juste et saint, pardonner les péchés des hommes, sans l'expiation préalable des dits péchés par le moyen des souffrances et de la mort volontairement acceptées par Jésus-Christ à la place et pour l'amour de l'humanité coupable. En tant que condition indispensable de la rémission de nos péchés, l'expiation par le sang de Christ est ainsi la condition objective indispensable de notre salut.

Cette doctrine qui, déjà lorsque nous étions catéchumène et catéchumène d'un pasteur très orthodoxe, froissait notre conscience, nous la considérons, nous la ressentons aujourd'hui comme une sorte d'injure à l'égard du Père céleste, comme une atteinte à sa justice et à sa bonté. Aussi aurions-nous peine à croire qu'elle puisse être professée de nos jours encore par des chrétiens intelligents et pieux, si nous ne savions l'influence énorme de la tradition et de l'éducation sur la formation et la tenacité de nos idées. Ce que nous savons aussi, c'est combien nous restons attachés aux formules dans lesquelles nous avons l'habitude d'exprimer des expériences religieuses qui nous sont chères, et quelle peine nous avons à désassocier l'expérience, la vérité religieuse qui est devenue partie intégrante de notre âme et de notre vie, de la formule théologique dans laquelle nous avons appris à l'envelopper. C'est pourquoi, si les pages qui vont suivre sont de nature à scandaliser, ou tout au moins à froisser les sentiments religieux des tenants de la doctrine de l'expiation, que ces frères se souviennent à leur tour que cette doctrine nous paraît, et à d'autres aussi, une monstruosité dogmatique après vingt siècles de christianisme. Et si nous la combattons ici, ce n'est ni seulement ni surtout parce qu'elle blesse notre raison laïque, mais bien plutôt parce qu'elle froisse notre piété par l'atteinte qu'elle porte à la haute idée qu'à l'école du Christ nous avons appris à nous faire de Dieu, de notre Père céleste, et c'est parce que nous voulons, avec son aide et malgré notre faiblesse, contribuer à son honneur, à sa louange et à sa gloire parmi les hommes de notre génération.

On s'étonnera peut-être de notre vivacité à combattre le dogme de l'expiation, étant donné qu'avec Sabatier, Lobstein, Ménégoz, nous admettons le caractère subjectif de la connaissance religieuse et le caractère symbolique, par conséquent approximatif, du langage religieux. C'est que nous admettons

aussi, avec les théologiens que nous venons de citer, que les symboles religieux n'ont pas tous la même valeur, et que, comme l'écrivait récemment M. Lobstein, « il existe une hiérarchie dans les différentes explications dogmatiques auxquelles le théologien a recours pour exprimer sa foi ». Il y a des formules dogmatiques qui nous paraissent mieux que d'autres exprimer la vérité religieuse, parce qu'elles s'accordent mieux que d'autres avec l'ensemble de nos croyances et expériences religieuses et morales. Et il nous paraît qu'il y a à la fois un devoir et un réel intérêt à faire connaître ces formules dogmatiques mieux expressives de la vérité religieuse. Chrétiens, nous avons un témoignage à rendre à la vérité, telle que nous la voyons et la sentons. Que si nous la concevons autrement que d'autres chrétiens, ce devoir n'en subsiste pas moins pour nous aussi bien que pour eux. Le tout, pour nous comme pour eux, c'est de professer la vérité dans la charité. Nous estimons aussi qu'il y a un intérêt apologétique très sérieux à recourir à des expressions de la vérité religieuse aussi rapprochées que possible de celle-ci, pour la mettre mieux en lumière, et, par suite, pour faire mieux comprendre, au dehors comme au dedans de l'Eglise, les pensées de Dieu. Par ce travail, la théologie moderne ne cherche point, comme quelques-uns l'en accusent, à émousser ces pensées, à leur enlever ce qu'elles ont parfois de contraire au cœur naturel de l'homme, ce qu'on pourrait appeler leur tonique amer, pour les rendre plus facilement acceptables à la volonté humaine. Mais, en les dépouillant de formes créées dans des siècles moins pénétrés de l'esprit évangélique, elle aspire à montrer combien elles correspondent à ce qu'il y a de meilleur dans la mentalité moderne.

Enfin, il nous sera bien permis d'ajouter, à titre de confession personnelle, que le dogme de l'expiation par le sang de Christ est le seul, de ceux que nous a légués la tradition chrétienne, que notre esprit s'est toujours refusé à admettre depuis qu'il a pu réfléchir à ces questions-là. Et depuis trente-cinq ans que nous l'avons retourné et examiné, chaque nouvel examen a renforcé en nous la conviction qu'il n'avait pas sa place dans la dogmatique chrétienne parce qu'il n'avait jamais eu de place dans la pensée et le cœur de Jésus-Christ.

Les raisons qui nous obligent à rejeter le dogme de l'expiation

sont de deux sortes. Les unes sont d'ordre historico-biblique, c'est-à-dire empruntées à l'histoire de la révélation religieuse dont la Bible est le document. Les autres relèvent de la dogmatique, en ce qu'elles sont tirées d'expériences et de considérations religieuses et morales. Commençons par les premières.

#### ARGUMENTS HISTORICO-BIBLIQUES

Chacun sait que chez le peuple d'Israël, comme chez la plupart des autres peuples, un des éléments essentiels du culte, privé ou public, consistait dans différentes sortes de sacrifices. Sur ce point, la loi lévitique ne fit guère que développer et codifier des usages existants. C'est ainsi qu'elle institua des sacrifices d'expiation destinés à réconcilier avec l'Éternel le pécheur qui y recourait, autrement dit à lui procurer le pardon de son péché. Seulement ces sacrifices n'étaient valables que pour les péchés commis par erreur et non de propos délibéré. (1) Mais les prophètes et les psalmistes, non contents de réagir contre les abus d'un ritualisme qui conférait au sacrifice une vertu par lui-même, indépendamment des dispositions morales du sacrificiant, se sont déjà élevés à l'idée que la miséricorde de Dieu ne connaît pas de limites et qu'il peut et veut pardonner tout péché quelconque, pourvu que son auteur s'en repente sincèrement et soit disposé à changer de conduite. Voici quelques exemples caractéristiques de cette conception religieuse supérieure.

2 Chron. VII, 14 : Si mon peuple, sur qui est invoqué mon nom, s'humilie, prie et cherche ma face, et s'il se détourne de ses mauvaises voies, je l'exaucerai du ciel, je lui pardonnerai son péché et guérirai son pays.

Néhémie IX, 17 : Mais toi, tu es un Dieu prêt à pardonner, compatissant et miséricordieux, lent à la colère et riche en bonté.

Ps. XXV, 6, 7, 11 : Éternel, souviens-toi de ta miséricorde et de ta bonté, car elles sont éternelles. Ne te souviens pas des péchés de ma jeunesse, ni de mes transgressions ; souviens-toi de moi selon ta miséricorde, à cause de ta bonté... C'est à cause de ton nom, ô Éternel, que tu pardonneras mon iniquité car elle est grande.

(1) Voir Lévitique IV à VI, 7, et Nombres XV, 22-31.

Ps. xxxii, 5 : Je t'ai fait connaître mon péché, je ne t'ai point caché mon iniquité ; j'ai dit : je veux confesser à l'Eternel mes transgressions, et voici, tu as effacé la peine de mon péché.

Ps. li, 18-19 : Tu ne prends pas plaisir aux sacrifices, autrement je t'en offrirais, et l'holocauste ne t'est point agréable. Les sacrifices agréables à Dieu, c'est un esprit brisé : ô Dieu, tu ne dédaignes pas un cœur brisé et contrit.

Ps. ciii, 3, 8-12 : C'est l'Eternel qui pardonne toutes tes iniquités... L'Eternel est compatissant et miséricordieux, lent à la colère et riche en bonté. Il ne conteste pas à perpétuité, il ne garde pas sa colère à toujours. Il ne nous a pas fait selon nos péchés et ne nous a pas rendu selon nos iniquités. Car autant les cieux sont élevés au-dessus de la terre, autant sa bonté est grande sur ceux qui le craignent. Il a éloigné de nous nos transgressions autant que l'orient est éloigné de l'occident.

Ps. cxxx, 4 : Eternel, si tu prends garde aux iniquités, Seigneur, qui subsistera ? mais le pardon se trouve auprès de toi afin qu'on te craigne.

Esaïe xliv, 22 : Israël... j'ai effacé tes transgressions comme un nuage et tes péchés comme une nuée : reviens à moi, car je t'ai racheté.

Esaïe lv, 7 : Que le méchant abandonne sa voie et le criminel ses pensées : qu'il se convertisse à l'Eternel et il lui fera grâce, à notre Dieu, car il ne se lasse pas de pardonner.

Jérémie iii, 12-13 : Reviens, infidèle Israël, dit l'Eternel. Je ne veux pas vous montrer un visage sévère, car je suis miséricordieux, dit l'Eternel, et je ne garde pas ma colère à toujours. Seulement, reconnais ta faute, car tu as été infidèle à l'Eternel, ton Dieu.

Jérémie iii, 22 : Revenez, enfants rebelles, je pardonnerai vos infidélités.

Jérémie v, 1 : Parcourez les rues de Jérusalem et regardez, informez-vous et cherchez si vous y trouvez un homme, s'il en est un qui pratique la justice et qui recherche la fidélité, et je ferai grâce à la ville.

Ezéchiel xviii, 21-32, en particulier 21-23 : Si le méchant se détourne de tous les péchés qu'il a commis, s'il observe tous mes préceptes et agit selon le droit et la justice, il vivra, il ne mourra pas. Toutes les transgressions qu'il a commises, on ne

s'en souviendra plus ; à cause de la justice qu'il aura pratiquée, il vivra. Prendrai-je plaisir à la mort du méchant, dit le Seigneur l'Eternel ? N'est-ce pas plutôt à ce qu'il se détourne de ses voies et qu'il vive ? cf. xxiii, 11-20.

Ainsi donc, il y a eu en Israël, avant Jésus-Christ, des hommes pieux qui ont fait l'expérience que Dieu fait grâce à qui se repent sincèrement de ses péchés, sans qu'il soit préalablement nécessaire de lui offrir des sacrifices pour le péché. On cherchera à infirmer cet argument par la remarque que les prophètes ont néanmoins entrevu pour l'avenir l'avènement d'une nouvelle alliance entre Dieu et son peuple, d'un nouveau rapport religieux caractérisé précisément par la grâce du pardon. (1) Cette remarque est juste, mais non l'objection qu'on en tire. Il ne faut pas oublier, en effet, que l'Israélite pieux croyait à une corrélation réelle entre le rapport de l'homme avec Dieu et sa condition terrestre. Pour sa conscience, l'homme en état de grâce devant Dieu devait en avoir un signe visible dans sa prospérité matérielle, la bénédiction visible de Dieu devant reposer sur l'homme à qui il fait grâce. Comme l'expérience journalière ne montre pas toujours cette corrélation, il en résultait que l'Israélite pieux était facilement ébranlé dans sa possession de la grâce divine par les malheurs qui lui survenaient. Il y voyait des marques de sa disgrâce devant Dieu, et, par là, ses malheurs lui étaient encore plus durs à supporter. Ce n'est pas un des moindres bienfaits de l'Evangile que de nous avoir appris, par l'exemple même de Jésus-Christ, que l'on peut avoir beaucoup d'afflictions dans ce monde tout en étant l'objet de l'amour de Dieu.

Le second argument biblico-historique que nous relèverons, c'est le fait qu'avant sa mort sur la croix, Jésus a pardonné les péchés en plus d'une occasion, ainsi au paralytique de Capernaüm (Marc II, 1-12), à la pécheresse dans la maison de Simon le pharisien (Luc VII, 37-50), à la femme adultère (Jean VIII, 1-11). — Contre ces deux arguments, on invoquera sans doute l'objection que, dans sa Dogmatique (t. IV, p. 311), Gretillat énonce en ces termes : « Il est évident que les cas de justification et de rémission des péchés survenus avant l'accomplissement effectif de

(1) Voir Es. xxxiii, 24 ; Jér. xxxi, 34 ; xxxiii, 8 ; L, 20 ; Ezéch. xvi, 62-63 ; Zach. iii, 9.

l'œuvre de la rédemption, depuis ceux d'Abraham et de David jusqu'à celui de la pécheresse à qui Jésus annonce le pardon de ses fautes, étaient des anticipations, tacites ou non, des bienfaits de ce sacrifice suprême qui, prévu et préordonné en Dieu même, dominait et justifiait d'avance toutes les dispensations précédentes de grâce et de justice. » Tout homme sans parti pris nous accordera que cela n'est rien moins qu'évident, et que pas un mot dans ces textes et leurs contextes ne permet de supposer que ces pardons étaient accordés, pour ainsi dire, sous bénéfice d'inventaire, c'est-à-dire en prévision de la mort expiatoire future du Saint et du Juste. S'il en avait été ainsi, pourquoi les écrivains sacrés, pourquoi Jésus n'en ont-ils rien dit, n'y ont-ils pas fait allusion ? Pourquoi la loi a-t-elle institué des sacrifices pour le péché, au lieu d'ériger en principe ces dispensations de pardon par anticipation des bienfaits du Calvaire ?... La réponse de Gretillat n'est qu'une preuve de l'embarras de son auteur, fort attaché à la doctrine de l'expiation, en présence des textes et des faits que nous venons de signaler.

Mais notre principal argument historique contre la doctrine de l'expiation, argument qui doit être décisif pour tous ceux qui s'inclinent sans discuter devant l'enseignement de Jésus-Christ, c'est que, non seulement Jésus-Christ ne l'a pas du tout professée, mais qu'elle est absolument contraire à son enseignement. Ici, pour nous mettre sur le même terrain que les partisans de la tradition, nous tiendrons compte du quatrième évangile, aussi bien que des trois premiers, quoique ceux-ci nous paraissent avoir une valeur historique notablement supérieure à celle de l'évangile selon saint Jean. Leur accord sur la question qui nous occupe est d'autant plus significatif qu'ils divergent sur maints autres points, relatifs à la vie et à l'enseignement de Jésus. Voyons d'abord les Synoptiques.

Notons, en premier lieu, trois paraboles qui traitent précisément des conditions auxquelles Dieu pardonne ou justifie, et par conséquent admet à entrer en communion avec Lui. C'est la parabole de l'enfant prodigue (Luc xv, 11-32), où, dès que le père, qui représente ici Dieu, voit venir de loin son fils repentant, s'empresse au-devant de lui, l'embrasse et le traite comme un enfant chéri. Evidemment, nous sommes ici aux antipodes des sentiments que la doctrine de l'expiation suppose en Dieu,



ce qui faisait conclure à un prédicateur lausannois qu'il manquait quelque chose à cette belle parabole, à savoir la notion de l'expiation. C'est ensuite la parabole du serviteur impitoyable (Mat. XVIII, 23-35), où le roi remet gratuitement l'énorme dette de l'un de ses serviteurs, parce qu'il est ému de compassion à la vue de la détresse de ce débiteur insolvable qui reconnaît franchement sa dette. Mais le dit serviteur n'ayant pas, à son tour, usé de miséricorde envers un de ses camarades qui ne lui devait que cent deniers, son maître, instruit de ce manque de pitié, le trouve indigne de la compassion qu'il lui a témoignée et le fait jeter en prison jusqu'à extinction de sa dette. Et Jésus de conclure : *C'est ainsi que vous traitera mon Père céleste, si chacun de vous ne pardonne pas à son père de tout son cœur.* De ce propos, il appert clairement que, si le premier débiteur avait remis la dette de son compagnon de service, la remise de la sienne lui eût été définitivement acquise, sans qu'il eût besoin d'une tierce personne pour payer sa dette à sa place. C'est enfin la parabole du pharisien et du péager (Luc XVIII, 9-14), où il est dit du péager, qui n'osait pas même lever les yeux au ciel tant il se sentait pécheur, et qui demandait humblement pardon à Dieu : « Je vous le dis, celui-ci s'en retourna dans sa maison justifié plutôt que l'autre ». Pourquoi fut-il justifié plutôt que l'autre ? Ce ne fut pas parce qu'il avait cru en Jésus-Christ et à la vertu expiatoire de son sacrifice, puisqu'il n'en est pas question du tout dans la parabole, mais uniquement parce que son repentir était sincère et profond.

A ces paraboles, on peut ajouter les déclarations suivantes du Maître :

Mat. v, 7 : Heureux les miséricordieux, car il leur sera fait miséricorde. (cf. Luc vi, 36 : Soyez miséricordieux comme votre Père céleste est miséricordieux.)

Mat. vi, 12 : Remets-nous nos dettes comme nous les remettons à nos débiteurs. (cf. Luc xi, 4 : Pardonne-nous nos péchés, car nous les pardonnons à quiconque nous doit.)

Mat. vi, 14-15 : Si vous pardonnez aux hommes leurs fautes, votre Père céleste vous pardonnera aussi. Mais si vous ne pardonnez pas aux hommes leurs fautes, votre Père ne pardonnera pas non plus vos fautes. (cf. Marc xi, 25 : Quand vous vous levez pour prier, si vous avez quelque chose contre quelqu'un,

pardonnez, afin que votre Père qui est dans les cieux vous pardonne aussi vos fautes.)

Mat. ix, 13 : Allez et apprenez ce que signifie cette parole : Je veux la miséricorde et non le sacrifice. (cf. xii, 7.)

Mat. xviii, 21-22 : Alors Pierre, s'étant approché, dit à Jésus : Seigneur, combien de fois pardonnerai-je à mon frère, quand il aura péché contre moi ? Sera-ce jusqu'à sept fois ? Jésus lui répondit : Je ne te dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à septante fois sept fois. (cf. Luc xvii : 3-4 : Si ton frère a péché, reprends-le, et, s'il se repent, pardonne-lui. Et s'il a péché contre toi sept fois en un jour, et que sept fois il revienne à toi et te dise : Je me repens, tu lui pardonneras.)

Luc vi, 37 : Ne jugez point, et vous ne serez point jugés ; ne condamnez point et vous ne serez point condamnés ; pardonnez et on vous pardonnera. (cf. Mat. vii, 1-2.)

Voilà des paroles singulièrement claires et précises, et qui nous montrent, d'une part, que, puisque Dieu nous pardonne *gratuitement* nos multiples manquements, à la seule condition que nous le lui demandions avec un sincère repentir, nous aussi, qui devons nous appliquer à être parfaits comme le Père céleste est parfait, nous devons, à notre tour, pardonner les manquements des hommes qui nous ont offensés, dès qu'ils nous en témoignent un sincère regret. D'autre part, elle nous apprend que, si nous pardonnons à nos frères leurs fautes envers nous, Dieu nous pardonnera aussi les nôtres. Il n'y a pas d'autre condition à son pardon, toujours sous la réserve que le pécheur reconnaisse sa faute et s'en repente sincèrement, attendu que c'est là la sauvegarde de l'ordre moral et de la sainteté de Dieu.

Si l'on voulait affaiblir la portée de ces paroles si significatives du Christ en faisant remarquer qu'entre pécheurs le pardon réciproque en présence du repentir de l'offenseur est une obligation bien naturelle, tandis qu'il ne saurait en être de même pour Dieu, toujours juste et bon envers ses créatures, et n'ayant par conséquent nul besoin de pardon pour lui-même, nous répondrions simplement par le dilemme suivant : ou bien le pardon gratuit de l'offense commise, quand l'offenseur en ressent et exprime un véritable repentir, constitue une conduite moralement supérieure à celle qui consiste à ne pardonner que sous condition, non seulement du regret de l'offenseur, mais aussi



d'un dédommagement offert à l'offensé par l'offenseur ou par une tierce personne; ou bien c'est cette seconde manière d'agir qui est moralement supérieure à la première. Dans le premier cas, on ne peut faire autrement que d'attribuer à Dieu, norme suprême du bien et du mal, la première manière d'agir, et nous devons la pratiquer également dans nos rapports entre hommes. Dans le second cas, qui est celui admis par les tenants du dogme de l'expiation, nous ne devons pas pardonner gratuitement à notre prochain, même quand il exprime ses regrets de sa conduite à notre égard, mais *nous devons*, puisqu'il nous faut être les imitateurs de Dieu, encore exiger de l'offenseur une compensation pour le tort moral ou matériel qu'il nous a causé; il doit expier sa faute autrement encore que par le regret qu'il éprouve de sa manière d'agir et par le désir qu'il a d'une conduite meilleure. Or, qui ne se rend pas immédiatement compte qu'une telle manière d'agir serait absolument contraire à l'esprit de l'Évangile, et alors comment, en bonne logique, pourrions-nous approuver et admirer chez Dieu un mode de conduite que nous, chrétiens, nous condamnons chez les hommes? Comment pourrions-nous attribuer à l'auteur de la loi morale une attitude différente de celle que sa loi prescrit?

Les déclarations du Christ que nous venons de relever dans les Synoptiques ne sont d'ailleurs que la conséquence naturelle et logique des conditions générales du salut que Jésus indique dans ces mêmes synoptiques. Ces conditions se résument en une seule : la pratique de la volonté de Dieu, pratique qui, pour des hommes pécheurs, débute par la conversion ou repentance (*μετάνοια*).<sup>(1)</sup> *Jamais Jésus ne fait figurer dans les conditions du salut la foi à la valeur expiatoire de sa mort.*

Pour ne pas allonger outre mesure cette étude je me borne à quelques citations caractéristiques :

Mat. VII, 21 : Ce ne sont pas tous ceux qui me disent : Sei-

(1) Jésus n'enseigne pas que celui-là seul qui accomplit parfaitement la volonté de Dieu, donc l'homme saint et parfait, peut entrer dans le royaume de Dieu et devenir fils de Dieu. S'il en avait été ainsi, comment aurait-il pu qualifier de *bonne nouvelle* son annonce de la prochaine venue du Royaume de Dieu? Les justes, les bons qui font la volonté de Dieu, ce ne sont pas des hommes moralement parfaits, mais des hommes qui sentent leur misère spirituelle, qui reconnaissent leurs péchés, qui en demandent à Dieu le pardon, et qui font de leur mieux pour accomplir la loi de Dieu.

gneur, Seigneur, qui entreront dans le royaume des cieux, mais ceux-là seulement qui font la volonté de mon Père qui est dans les cieux.

Marc III, 35 : Quiconque fait la volonté de Dieu, celui-là est mon frère, et ma sœur et ma mère.

Luc x, 25-28 : Un docteur de la loi se leva pour mettre Jésus à l'épreuve et lui dit : Maître, que ferai-je pour hériter la vie éternelle? Jésus lui dit : Qu'est-ce qui est écrit dans la loi! qu'y lis-tu? Il répondit : Tu aimeras le Seigneur de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta force et de toute ta pensée, et ton prochain comme toi-même. Jésus lui dit : Tu as bien répondu ; fais cela et tu vivras. (Voir aussi l'histoire du jeune homme riche, Luc XVIII, 18-28 et parallèles).

Luc x, 42 : Une seule chose est nécessaire. Marie a choisi la bonne part qui ne lui sera point ôtée.

Marc VIII, 34-35 : Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il se charge de sa croix et qu'il me suive. Car celui qui voudra sauver sa vie la perdra ; mais celui qui perdra sa vie à cause de moi et de l'Évangile, la sauvera.

Les paraboles des dix vierges et des talents ainsi que le tableau du jugement dernier (voir Mat. xxv) ne font également pas la moindre allusion à la mort expiatoire du Christ comme condition de l'entrée dans le royaume de Dieu et de la participation à la vie éternelle. On peut encore remarquer que dans Luc xxiv, 47 (« Il est écrit que le Christ devait souffrir... et qu'on prêcherait en son nom la repentance pour la rémission des péchés »), la seule condition indiquée pour obtenir la rémission des péchés, c'est la repentance ou conversion.

En présence de tous ces textes, si précis et si catégoriques, il nous paraît évident que l'enseignement du Christ, tel que le rapportent les Synoptiques, ignore absolument la doctrine de l'expiation. Toutefois ses partisans ne veulent pas s'avouer battus sur ce terrain-là, et prétendent retrouver leur doctrine : a) dans les paroles où Jésus prédit sa mort et la présente comme nécessaire, b) dans la parole Marc x, 45 = Mat. xx, 28 : « Car le Fils de l'homme est venu non pour être servi, mais pour servir et donner sa vie en rançon pour un grand nombre (*καὶ δοῦναι τὴν ψυχὴν αὐτοῦ λύτρον ἀντὶ πολλῶν*) », c) dans les textes relatifs à la sainte-cène.

Nous examinerons les textes indiqués sous lettre *a* plus loin, quand nous étudierons comment les quatre évangiles présentent la mort de Jésus-Christ. Mais voyons maintenant les deux autres arguments, et tout d'abord le texte Marc x, 45.

Le mot *λύτρον*, sur lequel on insiste, doit être pris ou bien dans son sens propre de rançon, prix de rachat, destiné à libérer un esclave ou un prisonnier, ou bien dans son sens dérivé de moyen de libération, délivrance. Si *λύτρον* est entendu dans ce dernier sens, le susdit passage ne veut pas dire autre chose que ceci : parmi vous, mes disciples, il n'en sera pas comme dans le monde. Ici, la grandeur consiste à commander et à être servi. Parmi vous, au contraire, celui-là sera le plus grand qui servira le mieux. Et cela se comprend, puisque moi, le Fils de l'homme, c'est-à-dire le Messie, votre roi et votre maître par conséquent, je suis venu, non pour être servi, mais pour servir et donner ma vie pour la délivrance de beaucoup. — Tout ce raisonnement tend donc à faire saillir cette vérité, c'est que, si le Messie, l'élu de Dieu, s'applique à servir et donne sa vie, il doit en être de même de ses disciples. Et pour la délivrance de qui et de quoi Jésus a-t-il donné sa vie ? Le contexte ne le dit pas, mais, puisque le sens général du passage c'est que le Fils de l'homme a donné un exemple afin que ses disciples suivent ses traces, on ne peut songer qu'à la délivrance des pécheurs du péché et de ses funestes conséquences, savoir l'exclusion du Royaume de Dieu et de la vie éternelle.

Si *λύτρον* est pris dans son sens propre de rançon, il va de soi que cette rançon doit être payée au maître de l'esclave ou du prisonnier à délivrer, et cela pour libérer celui-ci de la domination de celui-là. Cela étant, il est de toute évidence que cette rançon ne saurait avoir été payée à Dieu, comme le prétend la doctrine de l'expiation, car alors on aboutirait à cette conséquence absurde que la mort de Jésus-Christ aurait eu pour résultat de libérer l'homme pécheur de la domination de Dieu. Si rançon il y a eue, elle ne peut avoir été payée qu'au diable (1), auquel cas il ne saurait être question de sacrifice expiatoire, et

(1) Nous ne croyons pas, quant à nous, au diable comme à une personnalité distincte, mais Jésus et les auteurs du Nouveau Testament y croyaient. Ce qui pour eux était le diable est pour nous la puissance anonyme mais très réelle du mal dans l'humanité.

la parole de Jésus signifierait que, pour arracher beaucoup d'hommes à l'empire du diable, il a dû aller, lui, jusqu'au sacrifice de sa vie. Cette interprétation revient pour le fond, sinon pour la forme, à la première que nous avons donnée, à savoir que c'est pour nous délivrer de l'empire du péché (personnalisé ou non dans le diable) que Jésus-Christ est mort (voir Jean VIII, 34-36).

Prenons maintenant les textes relatifs à l'institution de la Cène :

Mat. XXVI, 26-28 : Prenez, mangez, ceci est mon corps. Ayant aussi pris la coupe et rendu grâces, il la leur donna en disant : Buvez-en tous, car ceci est mon sang, le sang de l'alliance (ou de la nouvelle alliance), qui est répandu pour beaucoup pour la rémission des péchés.

Marc XIV, 22-24 : Prenez, ceci est mon corps. Ayant aussi pris la coupe et rendu grâces, il la leur donna et ils en burent tous. Et il leur dit : Ceci est mon sang, le sang de l'alliance (ou de la nouvelle alliance) qui est répandu pour beaucoup.

Luc XXII, 17-20 : Ayant pris une coupe et rendu grâces, il dit : Prenez ceci et partagez-le entre vous. Car, je vous le dis, désormais je ne boirai plus du fruit de la vigne jusqu'à ce que le Royaume de Dieu soit venu. Puis, il prit du pain, et, après avoir rendu grâces, il le rompit et le leur donna en disant : Ceci est mon corps qui est donné pour vous : faites ceci en mémoire de moi. De même, après avoir soupé, il leur donna la coupe, en disant : Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang qui est répandu pour vous.

En lisant ces paroles de Jésus, il est difficile de ne pas y voir une allusion à la parole de Moïse, Exode XXIV, 8 : « Après avoir offert des sacrifices à l'Éternel, et lu au peuple le livre de l'alliance, Moïse aspergea le peuple de sang en disant : Voici le sang de l'alliance que l'Éternel a faite avec vous sur toutes ces paroles ». Si ce rapprochement est fondé, comme il nous le paraît, Jésus, dans l'institution de la Cène, présenterait sa mort comme un sacrifice destiné à sceller, à consacrer solennellement la conclusion d'une nouvelle alliance, c'est-à-dire d'un nouveau rapport religieux entre les hommes et Dieu. Que Jésus ait ajouté que ce sacrifice de sa vie était fait pour beaucoup, cela se conçoit puisque c'est par amour des hommes et pour leur salut que

Jésus a prêché l'Évangile au péril de ses jours et qu'il a été fidèle à sa mission jusqu'à la mort. Jusqu'ici il n'y a rien qui parle d'expiation — attendu que donner sa vie pour quelqu'un ne signifie pas expier les péchés de ce quelqu'un — sauf pourtant trois mots, que Matthieu seul ajoute en parlant du sang versé pour beaucoup. Ces trois mots sont : *εις ἄφεσιν ἁμαρτιῶν*, pour la rémission des péchés.

Ces mots, qui ne se trouvent ni dans Marc, ni dans Luc, ni dans le onzième chapitre de la première épître aux Corinthiens, nous sommes tout disposé à croire qu'ils signifient que le sang de Jésus a été versé pour procurer à beaucoup la rémission de leurs péchés par l'expiation de ceux-ci. La notion de l'expiation des péchés par le moyen des souffrances et de la mort des hommes justes était, en effet, courante dans la théologie juive du temps. Mais ils cadrent si peu avec l'enseignement explicite de Jésus-Christ, qu'ils ne sauraient prévaloir contre celui-ci, d'autant qu'ils constituent une exception unique dans les Synoptiques, et sont, de ce chef, fortement suspects d'être une adjonction interprétative du rédacteur de notre premier évangile.

\* \* \*

Passons maintenant au quatrième évangile et voyons ce que Jésus (1) y dit de sa mort. Ici également nous n'avons pas réussi à trouver une seule parole de Jésus présentant sa mort comme ayant une valeur expiatoire. La grande idée qui traverse cet évangile, c'est que la foi en Jésus-Christ et en Dieu qui l'a envoyé est le principe de la vie éternelle. Sous différentes formes, elle est répétée à plusieurs reprises, sans contenir la moindre allusion à la nécessité d'une mort expiatoire de Jésus-Christ. Voici, à titre d'exemples, quelques citations :

III, 16 : Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle.

V, 24 : Celui qui écoute ma parole et croit en celui qui m'a

(1) Nous disons : Jésus, car c'est de son enseignement qu'il s'agit, et non des pensées présentées par l'évangéliste lui-même ou par d'autres personnages mis en scène dans son écrit. C'est pourquoi nous ne tenons pas compte dans notre étude de paroles comme Jean 1, 29 et XI, 49-52.

envoyé a la vie éternelle et il ne vient point en jugement, mais il est passé de la mort à la vie.

VI, 54 : Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle et je le ressusciterai au dernier jour.

VIII, 51 : Si quelqu'un garde ma parole, il ne verra jamais la mort.

XI, 25-26 : Je suis la résurrection et la vie ; celui qui croit en moi vivra quand même il serait mort. Et quiconque vit et croit en moi ne mourra jamais.

XIV, 6 : Je suis le chemin, la vérité, la vie ; nul ne vient au Père que par moi.

XVII, 3 : C'est ici la vie éternelle, qu'ils te connaissent, toi, le seul vrai Dieu, et celui que tu as envoyé, Jésus-Christ.

On peut remarquer aussi que, dans cet évangile, il n'est question qu'une seule fois de rémission des péchés, savoir lors de la première apparition du Christ ressuscité à ses disciples réunis. « Recevez le Saint-Esprit, leur dit-il à cette occasion. Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis ; ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus ». (1) Ainsi le droit conféré aux disciples de remettre ou de retenir les péchés est rattaché à la présence en eux du Saint-Esprit. Il n'est dérivé en rien du fait que leur Maître ayant, par sa mort, expié en principe les péchés de l'humanité, il leur concède le droit de déterminer qui est dans les conditions propres à bénéficier de cette expiation. *Jamais, dans le quatrième évangile, Jésus ne fait la moindre allusion à sa mort comme ayant un caractère expiatoire ou propitiatoire.*

Il s'agit maintenant d'aborder l'objection soulevée page 284, et dont nous avons renvoyé l'examen, l'objection que l'on tire des paroles où Jésus, en parlant à l'avance de sa mort, la présente comme nécessaire.

Dans les Synoptiques, Jésus ne parle pas de sa mort à ses disciples avant la scène de Césarée de Philippi et la confession de Pierre : « Dès lors, dit Matthieu XVI, 21 (2), Jésus commença à montrer à ses disciples qu'il lui fallait aller à Jérusalem et souffrir beaucoup de la part des anciens et des princi-

(1) Voir XX, 23. Notons, en passant, que cette déclaration cadre fort mal avec l'ensemble de l'enseignement du 4<sup>e</sup> évangile sur les conditions du salut.

(2) Cf. Marc VIII, 31 et Luc IX, 22.



paux sacrificateurs et des scribes, et être mis à mort, et ressusciter le troisième jour ». Et il leur réitère à diverses reprises cette annonce, voir Mat. xvii, 9-13 = Marc ix, 9-13; Mat. xvii, 22-23 = Marc ix, 30-32 = Luc ix, 43-45; Luc xvii, 25; Mat. xx, 17-19 = Marc x, 32-34 = Luc xviii, 32-34. Il y fait également allusion dans Mat. xx, 28 = Marc x, 45, le passage que nous avons étudié plus haut (1); dans Luc xii, 50: « Il est un baptême dont je dois être baptisé, et combien je suis dans l'angoisse jusqu'à ce qu'il soit accompli »; dans la parabole des vigneron Mat. xxi, 33-46 = Marc xii, 1-12 = Luc xx, 9-19, ainsi que dans Mat. xxvi, 31 = Marc xiv, 27: « Alors Jésus leur dit: Je serai, cette nuit, pour vous tous, une occasion de chute, car il est écrit: Je frapperai le berger et les brebis du troupeau seront dispersées ». L'agonie de Gethsémani et l'institution de la Cène montrent également chez Jésus l'attente de cette mort violente par la main des hommes. Deux ou trois fois, soit avant sa passion (Marc ix, 12; Luc xviii, 31; Mat. xxvi, 56 = Marc xiv, 49), soit après sa résurrection (Luc xxiv, 25-27, 45-47), Jésus marque à ses disciples que sa mort et ses souffrances ont été prédites par les Ecritures, et doivent par conséquent nécessairement s'accomplir. A l'exception de deux passages: Ps. cxviii, 22: « La pierre rejetée par ceux qui bâtissaient est devenue la pierre de l'angle » (voir Mat. xxi, 41 et parallèles) et Zacharie xiii, 7: « Frappe le berger et que les brebis soient dispersées » (Mat. xxvi, 31 = Marc xiv, 27), les évangiles ne disent pas dans quelles paroles de l'Ancien Testament Jésus voyait la prédiction du sort tragique qui l'attendait.

Ce sort, Jésus ne paraît pas l'avoir prévu dès le début de son ministère, du moins d'après les Synoptiques. Ce qui nous le fait penser, ce n'est pas seulement le fait, déjà relevé par nous, qu'il n'en parle pas à ses disciples avant la confession de Pierre, c'est aussi la manière dont, avant ce moment-là, il caractérise sa mission. Dans Luc iv, 43, il déclare qu'il a été envoyé pour annoncer la bonne nouvelle du Royaume de Dieu. — « Je ne suis pas venu, dit-il (dans Mat. ix, 6 et parallèles), appeler des justes mais des pécheurs. » Lors de ses recomman-

(1) Voir pages 285 et 286.

dations aux Douze, envoyés pour la première fois en mission, il se borne à les avertir qu'ils auront des difficultés et des persécutions, car « le disciple n'est pas au-dessus de son maître.... S'ils ont appelé le père de famille Béelzébul, combien plus ceux de sa maison ! » (1) A Césarée, quand Pierre essaie de dissiper dans l'esprit de son Maître cette perspective douloureuse, la sévère réplique de Jésus : « Arrière de moi, Satan, tu m'es en scandale » paraît dénoter que ce n'est pas sans de pénibles et récentes luttes intérieures que Jésus a compris et accepté le sacrifice que la fidélité à la mission reçue allait lui imposer. Aussi, encore en Gethsémané, il demande à son Père céleste d'éloigner de lui cette coupe amère, si c'était possible.

Si notre supposition est vraie, si Jésus n'a entrevu la perspective d'une mise à mort de sa personne par les chefs de son peuple qu'après quelques mois de ministère, ce fait est un nouveau témoignage contre ceux qui veulent faire de la doctrine de l'expiation une doctrine chrétienne. Comment se fait-il, en effet, qu'en prédisant sa mise à mort à ses disciples, prédiction qui heurtait de front toutes leurs espérances messianiques, à tel point que, malgré ces avertissements préalables de leur Maître, son arrestation et sa mort sur la croix les laissèrent complètement désarmés, comment se fait-il que Jésus ne leur ait jamais fait entendre que cette mort était nécessaire pour l'expiation et la rémission des péchés de l'humanité ? Cette indication leur aurait fait comprendre et accepter la croix du Christ, puisqu'elle était dans le courant des idées juives. Aussi bien le Christ crucifié n'a-t-il plus été un scandale pour l'apôtre Paul, comme il l'était pour ses compatriotes, dès qu'il vit dans la mort du Christ un sacrifice d'expiation destiné à réconcilier Dieu et les hommes. Pourquoi Jésus a-t-il tu une vérité religieuse qu'aujourd'hui tant de chrétiens estiment une vérité capitale, peut-être même la plus essentielle de l'Évangile, à en juger par les représentants de la théologie du sang ?... A cette question, il n'y a qu'une réponse plausible, c'est que Jésus n'a jamais envisagé sa mort comme un sacrifice d'expiation destiné à permettre à la miséricorde de Dieu de s'exercer envers les hommes.

Cette réponse s'impose également, même si l'on admet, selon

(1) Mat. x, 24-25.



le quatrième évangile, que Jésus a prévu, dès le commencement de son ministère, la mort qui l'attendait. Là, en effet, il y fait déjà allusion dans l'entretien avec Nicodème, et nous voyons par VI, 64 et 70, qu'il savait dès le début celui qui le trahirait. Cela n'a du reste rien d'étonnant de la part d'un être qui, suivant II, 25, « n'avait pas besoin qu'on lui rendit témoignage d'aucun homme, car il savait par lui-même ce qui était dans l'homme ». Aussi les allusions à sa mort se rencontrent-elles dans la bouche de Jésus dans tout le cours de l'Évangile, par exemple VI, 51 ; VII, 19 ; VIII, 28, 40 ; X, 11-18 ; XII, 23-27.

Si maintenant on se demande comment, d'après les quatre évangiles, Jésus est arrivé à entrevoir la probabilité, puis la nécessité de sa mise à mort par ses ennemis, on en discerne immédiatement une première raison : la constatation de l'opposition de plus en plus vive que rencontrent sa personne et sa prédication. Cette opposition, marquée surtout chez les docteurs de la loi et les prêtres, dont il ne se gênait pas de critiquer la piété formaliste et la propre justice, Jésus la constate déjà lorsqu'il envoie pour la première fois les Douze en mission : « Je vous envoie, leur dit-il, comme des brebis parmi des loups... Soyez en garde contre les hommes... S'ils ont nommé Béalzebul le maître de la maison, combien plus les gens de sa maison ? » (Mat. x, 16, 17, 26.) Dans la parabole des vigneron (1), il montre à ses auditeurs que le sort du Messie sera celui des prophètes : mauvais traitements et mort. Mais pas un mot dans la parabole n'assigne au meurtre du fils du propriétaire de la vigne, donc au Messie, une autre cause et une autre signification qu'au meurtre des serviteurs, c'est-à-dire des prophètes.

De cette opposition, le Christ discerne nettement la cause. Le monde le hait, parce qu'il témoigne contre lui que ses œuvres sont mauvaises (Jean VII, 7). Aussi n'a-t-il pas de peine à deviner que ses adversaires ne demandent pas mieux que de se saisir de lui et le faire disparaître (Jean VII, 30-32, 45 ; VIII, 37, 59 ; X, 39 ; XI, 53). Et c'est précisément parce qu'il discerne dans cette opposition à sa personne l'opposition à la vérité qui juge et condamne le mal et ceux qui s'y plaisent, qu'il sait qu'il ne sera pas seul à en souffrir. « Comme ils m'ont persécuté, dit-il

(1) Mat. XXI, 33-44 = Marc XII, 1-12 = Luc XX, 9-19.

à ses disciples, ils vous persécuteront aussi. » (Jean xv, 20) Comme le monde a haï Jésus, il haïra aussi les siens (Jean xv, 18 ; xvii, 14).

Dire aux hommes la vérité qui les démasque, les juge et les condamne, alors même que c'est pour leur bien, n'a jamais été le moyen de se rendre populaire. Enoncer des principes tendant à transformer l'ordre établi n'est point la voie à suivre pour plaire à ceux qui profitent de cet ordre et y exercent l'autorité. Dans le milieu où agissait Jésus et étant donné les passions de l'homme, il ne pouvait pas poursuivre fidèlement sa mission de prédicateur et de fondateur du Royaume de Dieu, sans heurter de front les chefs de son peuple et s'exposer à leur opposition puis à leur haine. Ce fut là la cause historique et pleinement suffisante de sa mort sur la croix.

Si cette mort, bien loin de constituer un échec définitif pour la mission de Jésus-Christ, devint en réalité pour elle une raison de succès, il faut évidemment ne pas s'en tenir à cette cause purement historique, la seule dont fasse mention le Christ dans les Synoptiques. Mais, dans le quatrième évangile, nous rencontrons maintes paroles de Jésus qui précisent la signification qu'il donnait à sa mort, et nous expliquent d'une manière plus profonde pourquoi cette mort par la main de ses ennemis a été une cause de succès pour l'action de Jésus dans l'humanité.

Il y a tout d'abord à ce fait une première raison qui se rattache étroitement à la cause historique précédemment indiquée. Cette hostilité contre Jésus, cette mise à mort du Saint et du Juste par les chefs religieux, par les conducteurs spirituels du peuple juif, du peuple qui, à cette époque de l'histoire, était peut-être le plus religieux et le plus moral, quelle manifestation plus typique de la gravité de l'état de péché de l'humanité ! Un homme d'une parfaite pureté de mœurs, un homme dont la bonté était insurpassable, n'a pas pu vivre au milieu de ses semblables et leur parler selon la vérité sans soulever une opposition telle qu'il en a été la victime : quoi de plus propre à montrer la profondeur et l'étendue du mal moral, l'urgente nécessité d'une réaction vigoureuse contre lui ? Et n'est-ce pas là la vérité que suggèrent des paroles comme Jean xvi, 8-10 : *Quand le consolateur sera venu, il convaincra le monde de péché, de justice et de jugement : de péché, parce qu'ils ne*

*croient pas en moi ; de justice, parce que je m'en vais au Père et que vous ne me verrez plus ; de jugement, parce que le prince de ce monde est jugé.* Oui, maintenant que l'esprit de Christ a quelque peu pénétré et transformé le monde, nous voyons clairement que le monde qui a crucifié le Saint et le Juste et a préféré qu'on fît grâce à un meurtrier est un monde de péché. Oui, le principe de ce monde est jugé, condamné, comme un principe d'égoïsme et par là de nuisance et de mort. Il faut lui en substituer un autre, celui-là même qu'il a crucifié au Calvaire, celui de l'amour saint, source de bonheur et de vie. C'est ainsi que la croix de Christ, en tant que manifestation patente de l'état de péché de l'humanité et des principes funestes qui peuvent entraîner l'âme des foules comme leurs chefs, a amené plus d'un individu à rentrer en lui-même, à se frapper la poitrine et à se dire : je ne suis pas meilleur que ceux qui ont bafoué, raillé, maltraité, mis en croix Jésus.

Faisant allusion au genre de supplice qui sera le sien, à son élévation sur la croix qui le rendra bien visible à la foule, et attirera à lui les regards de tous les hommes, Jésus compare le Fils de l'homme crucifié au serpent d'airain que Moïse éleva dans le désert (1). Cette comparaison ne peut guère signifier autre chose que ceci : de même que la vue du serpent d'airain procurait la guérison aux Israélites qui le regardaient, de même la contemplation du Christ crucifié, cette contemplation faite avec foi, est le principe de la vie éternelle (Jean VI, 40) par les réflexions, les sentiments et les résolutions salutaires qu'elle éveille dans l'esprit de ceux qui s'y livrent. Mais l'idée de l'expiation est totalement absente de cette comparaison.

Elle ne se trouve pas davantage dans Jean VI, 51 : *Le pain que je donnerai pour la vie du monde, c'est ma chair.* Le contexte montre, en effet, que, pour avoir la vie éternelle, il faut manger la chair et boire le sang du Fils de l'homme (v. 53-58). Que l'on prenne cette expression dans son sens réaliste ou dans un sens spirituel, elle montre dans la communion avec le Christ la source de la vie éternelle et rien de plus.

L'allégorie du bon berger, du bon berger qui donne sa vie pour sauver ses brebis de l'étreinte mortelle du loup, ne peut

(1) Jean III, 14-15 ; cf. Nombres XXI, 8-9, voir aussi Jean VIII, 28 ; XII, 32-33.

pas non plus être invoquée en faveur de la doctrine chère à M. Ruben Saillens et à ses amis. On n'a jamais considéré le berger qui, pour sauver son troupeau de la dent des bêtes féroces, le défend au péril de sa vie et succombe, comme expiant les fautes de ses brebis. Son sacrifice est un acte de dévouement destiné à préserver de dommage son troupeau, mais non pas à effacer la culpabilité amassée par ses fautes. Il est une preuve d'amour du berger pour ses brebis, car *il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis* (xv, 13).

Cette dernière déclaration est, elle aussi, l'énoncé d'une des raisons qui ont fait de la mort de Jésus une cause de son ascendant sur les cœurs. Rien mieux que l'amour n'éveille l'amour, et rien ne prouve mieux la grandeur et l'intensité de son amour que de se dévouer pour ceux que l'on aime, de se dévouer jusqu'à la mort même s'il le faut. Si Jésus n'avait pas aimé les siens jusqu'à donner sa vie pour eux, il n'aurait pu conquérir au même degré leur affection, ni leur demander avec la même autorité de s'aimer les uns les autres (Jean xv, 2), encore moins leur inspirer ce sentiment.

— Justement, nous fera-t-on observer, c'est par amour pour ses disciples, pour leur assurer la rémission de leurs péchés, que Jésus a donné sa vie pour eux. — Alors, répliquerons-nous, pourquoi Jésus ne le leur a-t-il fait entendre en aucune manière ? Pourquoi, au contraire, a-t-il attiré leur attention sur d'autres causes de sa mort prochaine ? Ainsi, dans Jean xii, 27, Jésus s'écrie : *Père, délivre-moi de cette heure !... Mais, c'est pour cela même que je suis venu jusqu'à cette heure*. On s'attend à ce que Jésus va indiquer la raison de cette nécessité mystérieuse, et il la donne, en effet, dans les versets 24 et 25 de ce même chapitre : *En vérité, en vérité, je vous le dis, si le grain de froment ne meurt après être tombé en terre, il demeure seul ; mais, s'il meurt, il porte beaucoup de fruit. Celui qui aime sa vie la perdra ; et celui qui hait sa vie en ce monde la conservera pour la vie éternelle*. La raison de cette mort qu'il sent nécessaire au succès de son œuvre, c'est cette grande loi du monde physique et moral, que Jésus semble être le premier à avoir nettement perçue, parce que le premier il l'expérimentait chaque jour sur lui-même, c'est que la vie sort de la mort, c'est que toute vie supérieure a pour condition nécessaire la

mort d'une vie inférieure ou à une vie inférieure. Jésus nous a donné là un exemple afin que nous suivions ses traces. Mais rien dans ces paroles ne nous permet d'interpréter ces paroles dans le sens de la doctrine de l'expiation.

L'étude des paroles mêmes de Jésus nous permet donc d'entrevoir comment il est arrivé à comprendre non seulement la nécessité historique de sa mort en présence des dispositions hostiles des chefs de son peuple, mais aussi sa nécessité psychologique et morale pour le triomphe de sa cause. Toutefois ce n'est point sans peine que Jésus, qui se savait le Messie, le fils en qui Dieu a mis toute son affection, est arrivé à accepter ce sort douloureux et d'abord imprévu. Aussi, jusqu'à la veille même du supplice, a-t-il demandé à Dieu de faire passer cette coupe loin de lui, si c'était possible. «Toutefois, a-t-il ajouté (Luc xxii, 42), que ta volonté soit faite et non pas la mienne.» Et il a bu la coupe amère.

S'il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis, il n'y a pas non plus de plus grande preuve d'obéissance à Dieu, de soumission au devoir, que d'être obéissant jusqu'à la mort, c'est-à-dire de préférer la mort, et surtout une mort cruelle et ignominieuse, au renoncement au devoir. Dans cet exemple donné par Jésus, il y a aussi une raison de son ascendant moral sur l'humanité, et par conséquent une condition du succès de son œuvre. Les plus beaux discours et les plus convaincus ne valent pas une leçon de choses. Pour apprendre aux hommes à aimer Dieu de tout leur cœur, de toute leur âme et de toute leur pensée, et par conséquent à préférer sa volonté, la communion avec lui, à tout, même à la vie, condition première de tous les autres avantages, il n'aurait pas suffi à Jésus de le prêcher et même de le montrer dans la pratique d'une vie humaine ordinaire, avec sa part moyenne de difficultés et d'épreuves. Pour faire éclater la majesté du devoir, il fallait obéir jusqu'à la mort, jusqu'à la mort même de la croix. Il fallait à Jésus le triomphe dans cette preuve suprême d'obéissance à Dieu, pour lui donner l'auréole de la sainteté. Il peut demander à ses disciples d'être fidèles jusqu'à la mort au devoir entrevu, parce qu'il l'a été lui-même. Il peut leur dire au milieu des dangers et des persécutions qui risquent de lasser leur courage et de faire défaillir leur volonté : *Prenez courage, j'ai vaincu le monde.* (Jean xvi, 33.)

Les évangiles ne nous rapportent qu'une parole de Jésus marquant ce côté-là de la nécessité morale de la croix pour l'œuvre du Rédempteur, c'est Jean XIV, 31 : *Il faut que le monde connaisse que j'aime le Père et que je fais ce que le Père m'a commandé.* C'est à la croix, en effet, que le monde peut voir que Jésus, plutôt que de renoncer à sa mission divine, rendre témoignage à la vérité (Jean XVIII, 37), a préféré la mort. Jésus a aimé Dieu jusqu'à donner sa vie pour l'œuvre que le Père lui avait donnée à faire, et c'est parce que le Père savait Jésus intérieurement disposé à ce sacrifice suprême que le Père l'aimait, (Jean X, 17-18), et que Jésus ne se sentait jamais seul (Jean XVI, 32), entouré, pénétré qu'il était par l'affection du Père.

Très bien, nous dira-t-on, mais alors comment expliquer que, sur la croix, Jésus ait pu être abandonné de Dieu et qu'à Gethsémané son âme ait été triste jusqu'à la mort ? N'y a-t-il pas là l'indice que sa mort revêtait un caractère tout particulier, et que, s'il a été un moment abandonné de Dieu, c'est qu'il était appelé par Dieu à souffrir toutes les peines du pécheur pour expier le péché du monde ?

A cette objection, nous répondons tout d'abord que la tristesse mortelle et la douloureuse lutte intérieure de Gethsémané se comprennent parfaitement sans qu'il soit aucunement besoin de faire intervenir la notion d'expiation, dont le récit biblique ne dit d'ailleurs pas un mot. La tristesse de Jésus s'explique par diverses raisons : la perspective d'un supplice douloureux et infamant ; l'angoisse d'abandonner son œuvre et ses disciples, l'œuvre du salut de son peuple qu'il voudrait tant arracher à sa ruine, ses disciples auxquels il est profondément attaché et qu'il sent encore bien imparfaits. A tout cela, ajoutez la difficulté — difficulté qui se retrouve dans la vie de beaucoup de chrétiens — de comprendre pourquoi et comment son Père céleste, ce Père qu'il sait tout-puissant, dont il se sent l'enfant bien-aimé et auquel il a toujours obéi, le met en face d'une si terrible perspective, lui, le Messie auquel les prophètes avaient prédit une si glorieuse destinée. Certes il y avait là de quoi être triste jusqu'à la mort, et rien n'est plus naturel, plus humain que cette supplication : *Père, toutes choses te sont possibles ; détourne de moi cette coupe ; toutefois, non ce que je veux, mais ce que tu veux.* (Marc XIV, 36.) Et que la raison de cette volonté de



Dieu se trouve dans les considérations marquées plus haut et indiquées par des paroles de Jésus, ou qu'elle consiste dans la nécessité de subir en sa personne le châtement mérité par l'humanité pécheresse, la situation de Jésus dans le second cas n'était pas plus douloureuse que dans le premier.

Quant à ce cri d'angoisse : *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ?* il s'explique tout naturellement par les circonstances où se trouvait Jésus. Sur une croix, les minutes paraissent des heures. Le sentiment que Dieu nous aime n'empêche pas la souffrance physique de se faire sentir. Et sous l'étreinte de cette souffrance, augmentée encore par la douleur morale provoquée par les railleries de la foule, l'abandon des disciples, l'inquiétude sur l'avenir de son œuvre, comment ne surgirait pas dans l'esprit de Jésus la pensée que le Dieu qui peut délivrer et ne délivre cependant pas celui qui a toujours fait sa volonté, l'a abandonné à ses bourreaux et à son funeste sort ? Ce fut là pour Jésus le moment de l'épreuve suprême, celui où Dieu demanda à son fils de lui rester fidèle et de ne pas renier son œuvre alors que ce fils se croyait abandonné de Dieu. Epreuve suprême, terrible, mais dont Jésus triompha comme des épreuves précédentes. Malgré tout il resta fidèle, et, dans le sentiment qu'il n'avait jamais failli à l'ordre de son Dieu, il reprit courage ; il sentit de nouveau l'amour de Dieu qui l'entourait et mettait fin à son supplice plusieurs heures avant le temps ordinaire ; aussi ses dernières paroles furent-elles de nouveau des paroles de confiance : « Père, je remets mon esprit entre tes mains » (Luc xxiii, 46).

Ajoutons qu'il manquerait quelque chose à l'action rédemptrice de Jésus-Christ, si lui aussi n'avait pas passé par cette heure critique où tant de croyants sont appelés à passer. Il y a quelques années, j'appris qu'une de mes connaissances, une femme très pieuse et pieuse depuis longtemps passait par une redoutable crise physique et morale. Elle avait un cancer qui la faisait souffrir horriblement et une opération était impossible parce qu'inutile. Désespérée de voir la mort tarder à venir la délivrer, malgré ses instantes prières, elle se croyait abandonnée de Dieu. Ne pouvant aller la voir — j'étais alors absent de Lausanne — je lui écrivis et lui rappelai précisément cette parole du Christ sur la croix. Si, lui disais-je en substance, l'homme en

qui Dieu a mis toute son affection parce qu'il avait toujours obéi, si cet homme, dans l'acuité de sa douleur, a pu se croire abandonné de Dieu, alors que, certes, ce n'était pas le cas, à combien plus forte raison, pouvons-nous, au sein d'épreuves particulièrement angoissantes, nous croire abandonnés de Dieu, nous dont la vie religieuse laisse encore tant à désirer. Et cette considération rendit courage à la pauvre femme. Elle n'en souffrit pas moins physiquement, mais la confiance en Dieu lui était revenue, et cette confiance la rendit plus forte pour souffrir.

On le voit, pour expliquer l'agonie de Gethsémané et le sentiment d'abandon de Dieu sur la croix, il n'est point nécessaire de voir dans la mort de Jésus un sacrifice d'expiation, ce que, d'ailleurs, rien ne marque dans le texte. Nous sommes ainsi parfaitement autorisé à conclure de cette étude des paroles de Jésus dans les quatre évangiles que *jamais Jésus n'a considéré ses souffrances et sa mort comme un sacrifice destiné à expier nos péchés et à permettre ainsi à Dieu de nous les pardonner.*

Le seul texte qui marque positivement cette idée, et que nous avons signalé, Mat. xxvi, 28, texte qui manque à Marc et à Luc, ne saurait prévaloir contre tous ceux qui sont nettement contraires à cette conception et ceux où Jésus envisage à de tout autres points de vue la nécessité de sa mort pour son œuvre rédemptrice.

On a essayé d'infirmier la valeur du témoignage de Jésus sur le point qui nous occupe en faisant remarquer qu'il n'a pas dit à ses disciples tout ce qu'il sentait et pensait, laissant à l'Esprit saint la mission de les conduire dans toute la vérité. C'est ainsi, nous dit-on, que l'apôtre Paul, les auteurs de l'épître aux Hébreux, de la première de Pierre et de l'Apocalypse, sont arrivés à saisir dans la mort de Jésus le sacrifice expiatoire par excellence, celui qui devait suppléer et mettre fin à tous les autres, à cause de sa perfection. En ce faisant, ils n'ont fait que mettre au jour la pensée intime du Christ ou du moins ils l'ont développée dans son sens organique.

Certes, nous reconnaissons pleinement le droit et le devoir de l'esprit chrétien de chercher à comprendre et à déployer toujours mieux la richesse de l'Évangile. La parole de Jésus n'est pas un code, mais une semence de vérité et de vie qui ne grandit qu'au grand air de la liberté. C'est ainsi que l'apôtre



Paul, en détachant nettement le christianisme du judaïsme, a eu raison de faire ce que Jésus n'avait pas fait, mais ce qui était dans la ligne de son Evangile. Seulement il ne faut pas oublier que Jésus a vécu dans un milieu où l'on pratiquait des sacrifices expiatoires et où l'on croyait à la vertu expiatoire des souffrances du juste. En présentant sa mort sous cet angle-là, bien loin de choquer ses disciples, il leur eût facilité la compréhension de sa mort sur la croix. Elle aurait dès l'abord cessé de leur paraître un scandale, comme elle le fut d'abord pour eux, comme elle le fut pour l'apôtre Paul, jusqu'au jour où il vit en Jésus une victime expiatoire établie par Dieu lui-même (Rom. III, 25). Si Jésus ne l'a pas fait, s'il a compris et présenté sa mort à d'autres points de vue, s'il a fait dépendre le pardon de Dieu de tout autres conditions, s'il s'est rattaché à la ligne religieuse des prophètes et des psalmistes, non à celle de la loi, c'est que, pour lui, le Père céleste est d'avance décidé à ouvrir ses bras à l'enfant qui revient à lui repentant et humilié, sans que le Père ait besoin qu'une tierce personne vienne, par sa souffrance, expier les fautes de l'enfant. Si Paul ne l'a pas compris, c'est que, plus que son Maître, il a subi l'influence de la pensée des docteurs de son peuple, c'est qu'il ne pouvait concevoir autrement un Messie crucifié ; c'est que surtout son expérience religieuse, moins profonde, moins intime, moins filiale que celle de Jésus, ne lui a pas permis de sentir et de saisir avec la même intensité la grandeur de l'amour de Dieu.

Est-il besoin d'ajouter que pour nous qui n'avons qu'un seul maître, le Christ, et qui pensons qu'entre disciples nous avons le droit et le devoir de penser par nous-mêmes, nous mettons Jésus au-dessus de Paul et des autres auteurs sacrés quels qu'ils soient. Voilà pourquoi nous bornons notre étude exégétique aux seules paroles du Maître. Ce qu'elles nous ont dit clairement, qu'il nous soit permis de le confirmer encore par quelques considérations dogmatiques qui ne nous paraissent pas sans valeur, car nous estimons que la raison — raison pratique autant que théorique — a aussi son mot à dire dans la tractation des problèmes religieux.

*(La fin au prochain numéro.)*

LOUIS EMERY.